

CONTRAT 2

A respecter scrupuleusement.

Le contrat que vous venez de signer est passé pour l'approvisionnement d'un panier de légumes hebdomadaire.

Ce contrat vous autorise à le partager en deux avec votre cosignataire, mais ne vous donne pas le droit de vous servir dans les caisses réservées aux 1/2 paniers